

PROCES VERBAL DU 29 août 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf août à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 21 août 2018

Présents : MM PORTES JM, DAURIAN B, PLATON JM, PLANTON M, M RAIMAUT V, M MISTLER, M BARBE, MMES LAFARGUE J, SERES A, BEZIADE S.

Absents excusés : LESBEGUERIE T, Mme LALANES,

Procurations : LESBEGUERIE T à DAURIAN B, Mme LALANE à DUPIOL JC,

Absents : DUBERGEY L, Mme DARCOS

Secrétaire de séance : Mr BARBE Christian

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

I REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)

M le maire annonce que le conseil municipal de Bernos a délibéré dernièrement en faveur de la constitution d'une commission pour traiter le sujet. Elle est composée d'élus, de la secrétaire de mairie dans un 1^{er} temps, et sera renforcée par des parents d'élèves et par la directrice.

M le maire propose de constituer une commission identique.

Mmes SERES et BEZIADE sont volontaires. Il sera proposé à Mmes DARCOS et LALANE de se joindre à la commission.

Plusieurs élus se posent la question quant à l'utilité d'un RPI ;

Une discussion est engagée autour de ce projet, mais la majorité du conseil est contre la constitution d'un RPI avec BERNOS.

M PORTES pense qu'il faut en priorité faire un état des lieux sur le fonctionnement des deux écoles.

M DAURIAN demande qu'une estimation financière soit faite sur les deux communes.

Il propose également, que la commission visite une structure RPI déjà en fonctionnement.

M le maire termine le sujet en indiquant qu'il y a 77 enfants pour cette rentrée scolaire.

II DECISIONS MODIFICATIVES

Quelques réajustements sont nécessaires sur la section investissement et la section de fonctionnement.

DM20180825

- Il est décidé de régler le Kit de sécurité nécessaire au broyeur dans la section investissement pour un coût de 1680 €.

Il sera intégré au programme 62 gestion différenciée pour 1680 €.

- De même, l'acquisition de la machine à laver le linge pour le chalet, sera intégrée au programme chalet d'urgence pour la somme de 95.52 €

- Il est nécessaire de faire un complément pour le programme 53 Village horizon pour un montant de 77.44 €, correspondant à un réajustement des prix.

La somme de 1853 € sera diminuée du programme 54 salle des fêtes.

DM 20180826

Pour la section de fonctionnement, des titres doivent être annulés à la demande du trésor Public :

- le compte 61521 terrain sera diminué de 1174 € pour abonder le compte 673 de la même somme.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité les réajustements présentés et charge M le maire d'en informer le trésorier.

III RECENSEMENT DE LA POPULATION

M le maire rappelle que le prochain recensement de la population aura lieu de janvier à février 2019. Les deux agents recenseurs du précédent recensement, Mme BERNADET Joëlle et Mme CAMPUZANO Sonia ont donné leur accord pour cette nouvelle mission.

Elles devront participer aux prochaines formations courant octobre.
Une réunion d'information pour les élus doit avoir lieu le 20 septembre à Bordeaux.
M le maire et Mme SERES seront présents.

IV OCCITAN à L'ECOLE

Suite à l'enquête réalisée sur la pratique de l'occitan à l'école, une majorité des réponses est favorable à la mise en place d'une classe d'occitan. Sur 83 courriers envoyés, 46 réponses sont retournées dont 32 favorables.

M. PORTES fait part de l'entretien téléphonique avec M ARMAND, maire de Cocumont qui a mis en place 2 classes d'occitan sur sa commune. Il faut environ 1 an pour l'ouverture d'une classe. Il est nécessaire de continuer à argumenter le choix d'une classe occitan dans l'école au moyen de communication et en particulier par la presse en indiquant une possible ouverture pour septembre 2019 ;

Sur Cocumont, il s'agit d'un apprentissage par immersion sur un mi-temps, avec une section bilingue. Le conseil demande de faire venir lors d'un prochain conseil, M FLOROUX Arnaud, qui est en charge de ces dossiers et qui sera en mesure d'apporter des éclaircissements sur le fonctionnement d'une telle classe.

En cas de création, Cudos serait la 1^{er} commune du Sud Gironde à proposer une classe d'occitan.
M le maire a fait part du projet à Mme DELATTRE Nathalie, sénatrice de la Gironde.
Il rappelle, pour terminer, que l'inspecteur académique du secteur n'est pas favorable à une telle classe par manque de continuité de cet apprentissage sur le collège de Bazas.
Le conseil municipal charge M le maire de communiquer les résultats du sondage à l'inspecteur académique.

V SALLE DES FÊTES : AVANT PROJET SOMMAIRE (DELIB2018/08/27)

- Avant de présenter l'APS de M ARQUEY Architecte, M le maire explique que l'emprunt de 60 000 € sollicité auprès du Crédit Agricole n'est pas accepté, conséquence d'une CAF (capacité d'autofinancement) négative sur l'exercice 2016. Il faut reporter les travaux à 2019 ;

Le nouvel APS s'élève à un coût des travaux de 77 210 € HT et de 93803.00 € TTC, comprenant la création de toilettes extérieures.

M ARQUEY présente 2 aménagements différents avec et sans toilettes.

Il demande de se prononcer sur la construction des WC extérieurs, ou, s'il faut se diriger vers une structure indépendante.

Il précise également qu'il faudra déterminer les différents travaux qui vont accompagner les prestations principales (menuiseries intérieures, peintures).

M le maire est chargé de se renseigner sur des toilettes cabines extérieures (prix et fonctionnement).

- Fonctionnement des locations :

M PLATON et Mme SERES demandent une confirmation quant à la location de la salle durant les vacances d'été.

M le maire confirme que durant les vacances d'été, les associations ne sont pas prioritaires sur les locations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal entérine l'APS présentée par M le maire pour un coût total HT de 93803 €.

M le maire est chargé d'en informer M ARQUEY Jean Luc.

VI DIMINUTION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE CONTRAT ATSEM (DELIB2018/08/28)

M le maire explique que, suite à plusieurs paramètres (diminution de l'effectif de la maternelle, suppression des TAP, passage à 4 jours de classe, réouverture de l'ALSH le mercredi matin), et, en accord avec Mme LAMBERT Céline, il propose de diminuer la durée hebdomadaire de son contrat de 30 h à 28 h.

Elle interviendra à l'école maternelle à raison de 12 h, pour la restauration, pour la sieste et le soir pour le ménage.

Le reste des heures sera affecté sur 25 mercredis pour 4 heures de nettoyage à l'école (classes maternelles, classe informatique, bibliothèque école).

La diminution horaire étant inférieure à 10%, le Centre de Gestion ne sera pas saisi et l'agent continuera à dépendre de la CNRACL pour sa retraite.

L'ATSEM à temps complet assurera également des heures de ménage quelques mercredis.

VII DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE (DELIB20180829)

- M le maire a reçu la visite de Mme CORRE Danielle qui souhaite changer son adresse de 6, Sarraute par 1, le bourg sud.

Effectivement, la salle des fêtes et le cercle sur la même voie ont comme adresse le bourg sud.

Le conseil municipal accepte le changement de nom de l'adresse du domicile de Mme CORRE, en précisant que toutes les formalités liées au changement de nom sont à la charge de Mme CORRE Danielle.

- A la demande de plusieurs élus, M le maire fera savoir à Mme CORRE que l'arbre situé à l'angle de sa propriété gêne la visibilité des automobilistes lorsqu'ils arrivent du lotissement sur la RD 932 .

VIII BIBLIOTHEQUE : MANIFESTATION DU 1 /09(DELIB20180830)

La bibliothèque sera présente sur le marché nocturne du 1 septembre en proposant la vente de livres réformés.

Pour l'encaissement dans la régie, il faut déterminer les prix de vente :

-1 ^{er} lecture (pl)	0.20 €
- roman jeunesse, BD jeunes	0.50 €
- roman adulte-documentaire adultes et enfants	1.00 €
- magazines GEO	0.50 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les prix proposés.

IX JOURNEE PATRIMOINE

Les journées auront lieu les 15 et 16 septembre prochains

Pour Cudos, les églises seront ouvertes le 16 septembre uniquement.

Eglise de Cudos : sera ouverte par M le maire de 10 h à 18 h pour des visites libres le dimanche

Eglise d'Artiguevieille : sera ouverte par Mme LAFARGUE, visite surveillée de 15 h à 18 h le dimanche.

- Pour terminer, M le maire parle d'une attaque de chiens sur un troupeau de brebis situé sur les limites de la commune, jouxtant Sauviac : 22 brebis tuées.

Le président de la Chasse et la Direction Départementale de la Protection de Population ont été avertis. Les louvetiers ont été contactés.

Après consultation auprès de la DDTM, il s'avère qu'il ne peut pas y avoir de battue sur des animaux domestiques.

- M le maire indique qu'une jeune dame occupe le chalet d'urgence pour une durée de 15 jours. Elle est envoyée par la MDSI de Bazas.

L'ordre du jour achevé, la parole est donnée aux conseillers :

Mme LAFARGUE : signale des dépôts sauvages sur l'ancienne piste DFCI du Bouchoc, Artiguevieille

Mme BEZIADE : demande si la haie qui borde le panneau d'affichage de l'école a été taillée

M PLANTON : pense qu'il faut nettoyer le miroir (signalétique) situé après le cercle.

M PLATON : demande quelles sont les avancées sur le projet avec Gironde Habitat ?

Un rendez-vous aura lieu le 7 septembre en présence de M ESCANDES et des responsables de Gironde Habitat.

M MISTLER : avec son épouse, il tient à remercier les élus pour leur soutien après son accident et en particulier M PORTES.

Demande s'il y a des propriétaires à la maison du Pelissey : il a constaté la présence d'un mobil home.

La propriété a été vendue à un couple d'instituteurs.

M BARBE :

- demande si l'on a travaillé sur le dossier projet PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées) comme demandé par l'office de tourisme ?

- Il évoque une réunion qui a eu lieu le 19/07 concernant des chemins ruraux N° 29 33 35 ET 69 pour laquelle il n'a pas été convié. Cette réunion a été organisée après réception d'un courrier de M et Mme TAUZIEDE, qui souhaitent rencontrer uniquement M le maire et le géomètre. M le maire fait lecture du courrier : il en ressort les remarques suivantes :

- Ils exigent qu'il y ait un seul interlocuteur : M le maire

- l'annonce par lettre des futurs travaux à M et Mme TAUZIEDE est jugée très tardive

- ils demandent quelles parcelles sont vraiment enclavées.

- quel sera l'usage des chemins indiqués ci-dessus ;

- ils posent comme condition la régularisation du tronçon CR29 Millioque et l'échange pour le CR69 Cardayre avant tous les autres travaux.

Il rappelle qu'il a été alloué la somme de 4000 € pour les travaux des CR 35 « Baratte Vignaud sur l'emprise actuelle, CR33 Terrefort Hourquet et CR69 Cardayre, les autres chemins étant reportés à 2019.

Il pense avoir été évincé de cette réunion volontairement.

M le maire a décidé de mettre en œuvre les travaux de Cardayre et Milloque.

M le maire, pour clore le débat pense qu'il s'agit d'un problème entre les personnes concernées.

M DAURIAN : indique qu'il a fait le tour des installations avec SUEZ et le syndicat AEP.

Il demande l'utilité des buses près du poste de relevage de Benquet : elles n'ont aucune utilité et appartiennent à M BORDES.

Il demande également de faire sécuriser l'armoire de la pompe de relevage proche du tennis.

Il demande également la taille des arbustes au local de la pompe du château d'eau.

Fin de séance 23 h30